



Annonay le 9 octobre 2018

**AU PERSONNEL
DES ENTREPRISES
PAPETRIE D'ANNONAY, M.P HYGIENE,
MM SAS, MP GROUPE, INDHY**

La **CGT** a signé le protocole d'accord préélectoral pour les élections du **Comité Social Economique** au sein de l'Unité Economique et Sociale (**C.S.E**) concernant les 5 entreprises appartenant à la famille Miribel.

Cette instance remplace le **Comité d'Entreprise** et les **Délégués du Personnel** ainsi que le **Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail**.

Toutes ces modifications sont dues aux ordonnances Macron (non combattu par la CFDT).

Le rôle du **C.S.E** est de faire remonter les revendications des salariés auprès de la Direction tant en matière de condition de travail que de salaire et de gérer les budgets des œuvres sociales et fonctionnement.

Le **C.S.E** doit aussi assurer toutes les fonctions de la **Commission Sécurité de Santé et des Condition de Travail** (ex CHSCT).

La CGT est à l'initiative des démarches qui ont amené le Tribunal d'Instance à reconnaître que les 5 entreprises avaient toutes un lien entre elles.

Votre employeur ne s'avouant pas vaincu, il a mandaté un salarié et lui a payé ses cotisations pour que celui-ci rentre en contact avec la CFDT, afin de tout mettre en œuvre pour empêcher les salariés de constituer leur syndicat CGT.

Le CFDT, bien aidé par votre patron, va certainement présenter une liste à ces élections, si vous votez pour celle-ci, rien ne changera dans votre entreprise car ce soit disant syndicat ne défend plus que les intérêts des patrons.

En rejoignant la CGT vous prendrez en main votre avenir tant sur les salaires, les conditions de travail et la gestion du C.S.E.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces élections ou si vous souhaitez présenter votre candidature vous pouvez nous contacter :

Par téléphone au 04 75 33 21 16
ou par mail : ul-cgt.annonay@orange.fr